



**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DES INDUSTRIES DE NUTRITION
ANIMALE ET CÉRÉALIÈRE**

Madame Anne Marie Gaulin
Bureau des Audiences Publiques en Environnement
Édifice Lomer-Gouin
575 rue St-Amable
Bureau 2.10 Québec
G1R 6A6

OBJET : Synthèse des demandes adressées à l'AQINAC lors de la thématique sur les dimensions économiques de la production porcine.

Madame,

Voici les informations demandées en terme de documents et réponses aux questions de l'atelier du BAPE sur la thématique des dimensions économiques de la production porcine tenue le 7 novembre. Ces renseignements vous sont livrés par l'AQINAC au meilleur de sa connaissance. Ce document vous parvient à ce jour, suite à une entente en ce sens avec madame Sylvie Mondor.

DOCUMENTS DEMANDÉS

Programme d'assainissement déposé en fonction de la loi :

85 demandes d'approbation écrite de programmes d'assainissements en vertu de l'article 116.2 et suivant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement L.R.Q. ch. Q2 ont été déposées auprès du

ministre par les membres de l'AQINAC en début juin 2002 (voir annexe 1). Ces dossiers ont emprunté le cheminement conventionnel prévu à la Loi c'est-à-dire :

- Publication dans un quotidien
- Envoi de la preuve de publication au Ministre
- Transmission de la demande d'approbation au greffier de la municipalité
- Mise en disposition auprès du public du dossier
- Possibilité pour toute personne de présenter des observations

Le dossier est à l'étape des discussions avec les directions régionales du Ministère de l'Environnement sur les modalités d'entrée en vigueur, étape précédant l'approbation par le ministre. De récents développements avec le Ministère de l'Environnement pourraient aussi conduire l'AQINAC à développer en parallèle une norme avec le Bureau des Normes du Québec.

Agriconditionnalité :

L'Agriconditionnalité est un concept de production en réflexion actuellement à l'AQINAC. Le concept vise à lier une partie de l'intervention de l'état à des conditions de productions relativement aux enjeux de l'environnement, la salubrité, la cohabitation sociale et la qualité du produit. Une étude de faisabilité est en démarrage au Bureau des Normes du Québec pour l'élaboration d'un programme en production porcine (voir offre de service).

Protocole sur les enjeux de la cohabitation sociale associée à l'agriconditionnalité :

La cohabitation sociale est un enjeu qui préoccupe. À cet effet, l'AQINAC commande la réalisation d'une étude de recherche par la firme Forget Aubin en vue de mettre au point un processus d'implantation et de suivi en production porcine auprès des municipalités du Québec (voir offre de service). Le projet a été jumelé à une autre activité de recherche pour permettre son financement et développer un mécanisme de validation de secteurs extérieurs. Enfin, le projet permet :

- D'identifier les lacunes dans le processus actuel qui peut être à la source de conflits de cohabitation
- De connaître les attentes de la population (agricole et non agricole) face à l'implantation et au suivi des projets porcins dans leur communauté

- De développer des modèles d'implantation et de suivi adaptés aux réalités québécoises
- De s'inspirer d'expériences étrangères afin de valider les modèles proposés

Évolution du nombre de fermes associées et en propriété au cours des 10 dernières années ainsi que leur taille relative :

Lors de l'audience du 7 novembre au BAPF, l'AQINAC présentait un portrait de l'intégration en production porcine au Québec. Les résultats présentés par l'association émanaient d'un récent sondage interne mener auprès des membres spécifiquement pour documenter la conférence de l'AQINAC. Évidemment, de tels renseignements ne sont pas disponibles dans la littérature agricole et agroalimentaire et s'obtiennent difficilement, seulement par questionnaire au près de la population visée. Dans les circonstances, l'AQINAC ne peut vous transmettre l'évolution du nombre de fermes associées et en propriété ainsi que leur taille relative puisque l'enquête n'a pas été réalisée pour les années antérieures.

QUESTIONS DEMANDÉES

Quel est le revenu minimum ou maximum des intégrateurs :

L'AQINAC ne possède aucune information de cette nature. À sa connaissance aucune banque de données ne traite de la question

% d'OGM dans l'alimentation animale :

Selon une étude du MAPAQ 2000 au Québec 30 %, 6.5 % et 80 % des superficies cultivées respectivement en maïs grain, soya et canola le sont avec des semences modifiées génétiquement, et cela représente 0.9 million de tonnes de maïs, 27 300 tonnes de soya et 21 600 tonnes de canola (voir tableau 1). En raison de l'absence d'un système de traçabilité céréale à travers la filière, ces ingrédients transgéniques se retrouvent dilués dans les aliments bétail préparés à partir des quelques 2,6 millions de tonnes totales produites de maïs, 538 000 tonnes totales produites de soya et 116 000 tonnes totales produites canola. Enfin, on attribue à la production porcine respectivement 50% et 25% de la consommation des ingrédients maïs et protéine.

% du nombre de meuniers membre de l'AQINAC et % pour les Coop ainsi que les chiffres d'affaires des deux groupes :

L'AQINAC est une association professionnelle regroupant tous les intervenants de l'industrie liés au secteur de l'Alimentation animale. Elle représente près de 100% des aliments fabriqués et

consommés au Québec. Ses membres actifs sont des fabricants d'aliments ou négociants de céréales.

L'adhésion à l'AQINAC est volontaire. Du côté des fabricants d'aliments, l'AQINAC représente les fabricants privés et les fabricants coopératifs à travers la Coopérative fédérée de Québec. Au nombre de 17 personnes, le conseil d'administration est composé de fabricants privés, de la Coopérative Fédérée, et de fournisseurs impliqués dans l'industrie.

Le nombre de fabricants représenté par l'AQINAC s'élève à 136, incluant les coopératives par le biais de la Coopérative fédérée. Enfin, selon statistique Canada (enquête mensuelle industrie manufacturière) en 2001, l'ensemble du secteur a généré un chiffre d'affaires en fabrication d'aliment animaux de 1.3 milliard de dollars. Une estimation maison nous porte à croire que le chiffre d'affaire relatif aux animaux de ferme s'élève à environ 900 millions de dollars.

Espérant que ces informations répondent, à votre satisfaction, aux diverses informations demandées en terme de documents et réponses.



Yvan Lacroix
Directeur Général

P. J. : Programmes d'assainissement

Protocole cohabitation

Offre de service BNQ